

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du**  
**08 septembre 2011.**

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la précédente séance de Conseil Municipal : 28 juin 2011.

1°) À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instituer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

2°) À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du Plan d'Occupation des Sols de la Commune.

3°) À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la procédure visant à l'agrandissement du cimetière.

4°) À l'unanimité, le Conseil municipal adopte la nouvelle tarification pour la restauration scolaire, applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, ainsi qu'il suit :

CATEGORIE	ECOLE MATERNELLE			ECOLE ELEMENTAIRE		
	Tarifs € 2010/2011	Tarifs € 2011/2012	Code tarification	Tarifs € 2010/2011	Tarifs € 2011/2012	Code tarification
Plein tarif	03,84/repas	<b>03,92/repas</b> <b>58,80/carte*</b>	A1	04,48/repas	<b>04,57/repas</b> <b>68,55/carte*</b>	F
Quotient familial 14,48 à 12,71	02,90/repas	<b>02,96/repas</b> <b>44,40/carte*</b>	B	03,38/repas	<b>03,45/repas</b> <b>51,75/carte*</b>	G
Quotient familial 12,70 à 9,43	02,31/repas	<b>02,36/repas</b> <b>35,40/carte*</b>	C	02,72/repas	<b>02,77/repas</b> <b>41,55/carte*</b>	H
Quotient familial 9,42 à 7,65	01,96/repas	<b>02,00/repas</b> <b>30,00/carte*</b>	D	02,24/repas	<b>02,28/repas</b> <b>34,20/carte*</b>	I
Quotient familial inférieur à 7,65	Gratuité	<b>Gratuité</b>	E	Gratuité	<b>Gratuité</b>	J
ADULTE	04,97/repas	<b>05,07/repas</b> <b>76,05/carte*</b>	A2	04,97/repas	<b>05,07/repas</b> <b>76,05/carte*</b>	A2

5°) À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adopter la nouvelle tarification de la halte-garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, ainsi qu'il suit :

**1,14 € la case** (Pour rappel : 1,12 € la case en 2010/2011),  
soit pour la **carte de 30 cases**, un prix de vente de **34,20 €**.

Le décompte des cases s'effectue de la manière suivante :

**Séquence 1** → **16 h 25 à 17 h 25** : **2 cases**, soit une valeur de **2,28 €**.

**Séquence 2** → **16 h 25 à 18 h 00** : **3 cases**, soit une valeur de **3,42 €**.

6°) À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur MAURICE à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général pour les travaux suivants : réfection de voirie « rue d'Orgeval » et « rue Joseph Malleville ».

7°) À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2011.

8°) À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le renouvellement de la convention avec l'association « L'Ecole à Jouer » pour l'année 2011/2012.

9°) À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les plans de financement relatifs aux travaux d'Eclairage Public - programme 2011 - 25<sup>ème</sup> tranche - du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale et de Gaz (S. I. E. R. G.) de la Région de Montivilliers, pour « rue du Clos Mesnil » et « rue d'Eprémesnil ».

10°) Le Conseil Municipal prend acte de l'information suivante : arrêt du projet de SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.